

## TEXTES APPLICABLES

---

### TEXTES CODIFIÉS

- Code du travail : articles L. 3311-1 et suivant(s), L. 3322-1 et suivant(s), L. 3332-1 et suivant(s), L. 3341-1 et suivant(s), D. 3313 et suivant(s), D. 3322-1 et suivant(s), R. 3332-7 et suivant(s) et D. 3345-1 et suivant(s) ;
- Code rural : articles L. 523-12 et suivant(s) et R. 523-12 ;
- Code de commerce : attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux mandataires sociaux des sociétés anonymes : Réglementation du dispositif d'attribution : Code de commerce, articles L. 225-197-1 et suivant(s) ;
- Code général des impôts : régime fiscal des actions gratuites attribuées : Code général des impôts, article 80 quaterdecies et 200 A (6 bis) ;
- Code de la Sécurité sociale : non-assujettissement à cotisation sociale des actions gratuites attribuées : Code de la Sécurité sociale, article L. 242-1.

### TEXTES NON CODIFIÉS

- Décret n° 87-947 du 26 novembre 1987 fixant les conditions d'application du chapitre I<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986 modifiée relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés aux entreprises publiques dont le personnel est soumis pour les conditions de travail à un statut législatif ou réglementaire ;

*JO du 27 novembre 1987*

- Décret n° 87-948 du 26 novembre 1987 déterminant les entreprises publiques et sociétés nationales soumises aux dispositions concernant la participation de l'ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés, ainsi que les conditions dans lesquelles les dispositions de cette ordonnance leur sont applicables ;

*JO du 27 novembre 1987*

- Circulaire interministérielle du 7 décembre 1989 relative à la mise en œuvre de l'intéressement dans les entreprises publiques du secteur concurrentiel ;

*JO du 20 décembre 1989*

- Circulaire du 7 décembre 1989 relative à la mise en œuvre de l'intéressement dans les entreprises publiques du secteur concurrentiel ;

*JO du 20 décembre 1989*

- Circulaire du 7 décembre 1989 relative à la mise en œuvre de l'intéressement dans les entreprises publiques à statut ;

*JO du 20 décembre 1989*

- Décret n° 96-255 du 26 mars 1996 modifiant le décret n° 87-948 du 26 novembre 1987 déterminant les entreprises publiques et sociétés nationales soumises aux dispositions concernant la participation financière des salariés dans l'entreprise ;

*JO du 29 mars 1996*

- Arrêté du 10 octobre 2001 fixant les conditions d'application de certaines dispositions relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne ;

*JO du 18 octobre 2001*

- Décret n° 2001-1177 du 12 décembre 2001 modifiant le décret n° 87-948 du 26 novembre 1987 déterminant les entreprises publiques et sociétés nationales soumises aux dispositions concernant la participation financière des salariés dans l'entreprise ;

*JO du 13 décembre 2001*

- Circulaire interministérielle du 22 novembre 2001 relative à l'épargne salariale ;

*JO du 16 février 2002*

*Annexes : JO du 16 février 2002*

- Décret n° 2003-571 du 27 juin 2003 relatif aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France et modifiant le code de l'aviation civile ;

*JO du 28 juin 2003*

- Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;

*JO du 22 août 2003*

- Circulaire interministérielle du 9 décembre 2003 relative à l'abrogation d'une disposition contenue dans la circulaire du 22 novembre 2001 relative à l'épargne salariale ;

*JO du 30 décembre 2003*

- Décret n° 2004-400 du 7 mai 2004 pris en application de l'article L. 443-1-2 du code du travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État) ;

*JO du 8 mai 2004*

- Loi n° 2004-804 du 9 août 2004 pour le soutien à la consommation et à l'investissement ;

*JO du 11 août 2004 - Rectif. : JO du 12 août 2004*

- Circulaire interministérielle du 9 août 2004 relative aux conditions d'application des mesures exceptionnelles de déblocage ou de versement direct des droits des salariés au titre de la participation, de l'intéressement et des avoirs en plan d'épargne salariale ;

*JO du 8 août 2004*

- Circulaire interministérielle du 6 avril 2005 relative à l'épargne salariale. Cette circulaire abroge celle du 22 novembre 2001 relative à l'épargne salariale ;

- Circulaire du 14 septembre 2005 relative à l'épargne salariale - JO du 1<sup>er</sup> novembre 2005 ;

- Loi n° 2008-111 du 2 février 2008 pour le pouvoir d'achat ;

- Circulaire DGT/DSS/5B n° 2008-46 du 12 février 2008.

### **CIRCULAIRES ACOSS**

- Lettre circulaire N° 1995-69 du 25 juillet 1995 ;
- Lettre circulaire N° 2001-56 du 10 avril 2001 ;
- Lettre circulaire N° 2002-032 du 30 janvier 2002 ;
- Lettre circulaire N° 2007-048 du 6 mars 2007.

### **INSTRUCTIONS BOI**

- Instruction fiscale 5 B – 101– 05 n° 34 du 21 février 2005 ;
- Instruction fiscale 5 F – 10 – 05 n° 37 du 24 février 2005.

### **INSTRUCTIONS COB / AMF**

- Instruction COB du 25 janvier 2005 relative aux OPCVM d'épargne salariale (remplace l'instruction de la Commission des opérations de bourse du 17 juin 2003) ;
- Instruction AMF n° 2005-05 du 25 janvier 2005.

